



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E112023

VALABLE JUSQU'AU 26/11/2024

ÉDITÉ LE 24/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/07/2012

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/05/2019  
50 000

Raison sociale : VERSANT BOIS CHARPENTE

604 ROUTE DE SERRASSON  
74270 MUSIEGES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC THONON LES BAINS 752 490 474 RCS

Siret : 752 490 474 00018

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8406772

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 147187587 M 002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 147187587 M 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 25/07/2023

Téléphone : 04 50 32 29 73

Portable : 06 70 84 33 21

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@versant-bois-charpente.fr

Responsabilité légale :

BECQUE THIERRY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	23/11/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE  
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES  
CS0013 - CHATILLON EN MICHAILLE  
01204 VALSERHONNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.